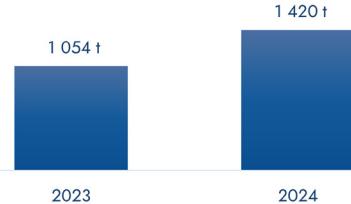




LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2024)



Tonnages collectés en Pays de la Loire



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Initiée par la loi AGEC, la filière REP des **Articles de Sport et de Loisirs** est opérationnelle depuis le 31 janvier 2022.

Ecologic est le seul éco-organisme agréé par l'état pour une durée de 6 ans (2022- 2027).

L'éco-organisme est en charge de la collecte, du réemploi, de la réparation, du tri et du recyclage des articles de sports et de loisirs.

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE



Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés

CATEGORIE 1



Produits destinés à la pratique sportive et aux activités de plein air

CATEGORIE 2

A noter :

Les produits conçus pour être exclusivement utilisés par des professionnels sont exclus de la filière.

Les produits inamovibles des terrains de sport ne sont pas concernés par cette filière.

Les produits relevant des équipements électriques et électroniques sont exclus car ils font déjà partie de la filière DEEE.

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

Objectif de réemploi ⁽¹⁾

2024

2027

Catégorie 1

9%

14%

Catégorie 2

4%

5%

Objectif de collecte ⁽¹⁾

2024

18%

20%

2027

25%

35%

Objectif de recyclage ⁽²⁾

2024

59%

35%

2027

62%

50%

(1) par rapport aux mises sur le marché de l'année précédente

(2) par rapport aux quantités collectées moins les quantités réemployées de l'année actuelle

LA FILIÈRE DES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS (ASL)



LA PRÉVENTION DES ASL

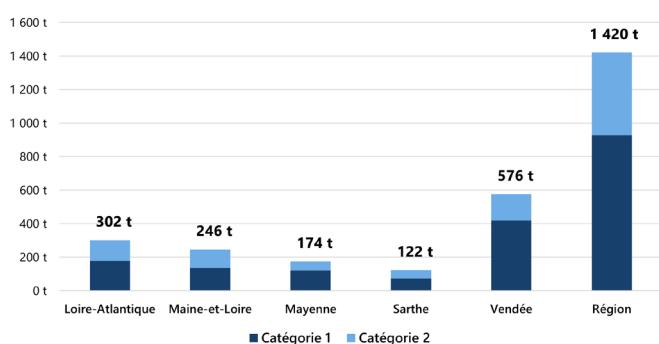
En 2024, 406 tonnes d'articles de sport et de loisirs ont été orientées vers des structures de réemploi et de réutilisation, dont 64% pour la catégorie 1 (cycles et engins de déplacement personnel non motorisés). Au sein des Pays de la Loire, 56 structures sont sous convention. Il s'agit des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

En 2024, 286 tonnes d'articles de sport et de loisirs ont effectivement été réemployées ou réutilisées en Pays de la Loire.

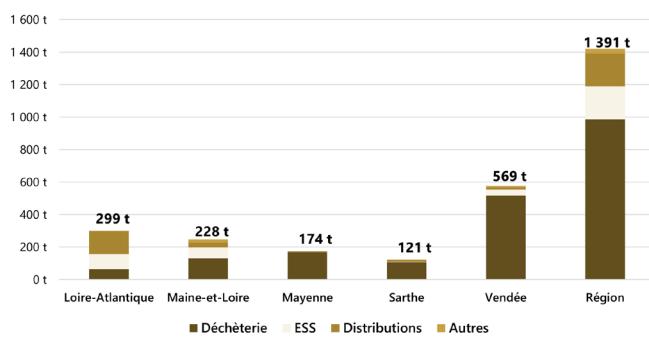
LA COLLECTE DES ASL

En 2024, **1 420 tonnes** d'articles de sport et de loisirs ont été collectées en Pays de la Loire.

RÉPARTITION PAR CATEGORIES



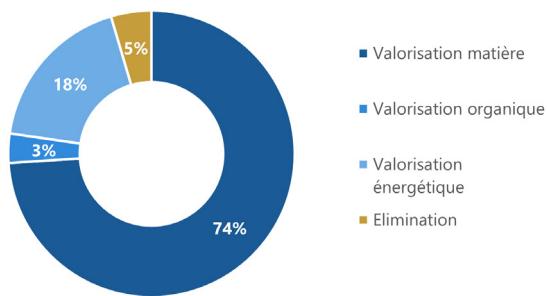
RÉPARTITION PAR CANAUX DE COLLECTE



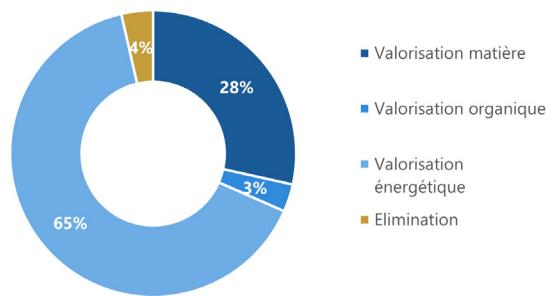
LE TRAITEMENT DES ASL

En 2024, **312 tonnes** d'articles de sport et de loisirs ont été traitées en Pays de la Loire.

MODES DE TRAITEMENT DE LA CATAGORIE 1



MODE DE TRAITEMENT DE LA CATEGORIE 2



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[ADEME - Tableau de bord Articles de Sport et de Loisirs](#) / [Site de Ecologic](#) / [TEO - Fiche REP ASL 2023](#)
[ADEME - Rapport 2024 de la filière ASL](#) / [TEO - Les filières REP](#)

Icons Credits : [flaticon.com](#)